Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le **2 G DCT 2023**ID : 059-215-03923-20231011-D99, 2023-DE

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023 : DELIBERATION N° 99

Affaires juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

室:03.27.53.76.01

Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation: 4 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS: Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle-GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR:

Naguib REFFAS pouvoir à Jeannine PAQUE - Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Samia SERHANI pouvoir à Bernadette MORIAME - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Robert PILATO pouvoir à Marie-Charles LALY - Larrabi RAISS pouvoir à Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS pouvoir à Michel WALLET - Inèle GARAH pouvoir à Sophie VILLETTE

EXCUSÉ(E)S:

SECRETAIRE DE SÉANCE:

Azzedine ZEKHNINI

<u>OBJET</u>: Procédure d'extension du Cimetière de Sous le Bois - Modification de la délibération n°88 du 27 juin 2022

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023 52/000 Publié 2 6 OCT. 2023

ID: 059-215903923-20231011-D99_2023-DE

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L. 243-1 lequel dispose: « Un acte réglementaire ou un acte non réglementaire non créateur de droits peut, pour tout motif et sans condition de délai, être modifié ou abrogé sous réserve, le cas échéant, de l'édiction de mesures transitoires dans les conditions prévues à l'article L. 221-6 »

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles

- L.2223-1 alinéa 2 relatif à la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière,
- L.2223-2 relatif aux précisions concernant la superficie que doit représenter le terrain consacré à l'inhumation,
- L.2321-1 relatif au caractère obligatoire des dépenses relatives aux clôtures, entretien et translation des cimetières,
- R.2223-1 définissant les communes urbaines,

Vu l'avis favorable du rapport d'expertise hydrogéologique n°PR.DTHY.22.0041-001 en date du 25 mai 2022,

Vu la délibération du Conseil municipal n°88 en date du 27 juin 2022 approuvant le principe de l'agrandissement du cimetière, le lancement de la procédure d'agrandissement, autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et signer tous documents nécessaires à la réalisation de la procédure administrative et notamment l'organisation d'une enquête préalable à l'autorisation préfectorale d'agrandissement du cimetière,

Vu le plan de bornage établi par la Société LEVEQUE ET NINI, Géomètres Experts Associés, le 1^{er} Mars 2023,

Vu l'esquisse de plan d'aménagement de l'extension du cimetière établi par AGECI engineering en avril 2022,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Foires et marchés, circulation et stationnement, fêtes, cimetières et affaires administratives » en date du 28 septembre 2023.

Vu le retour d'avis n'appelant pas d'observation de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023 Publié le 2 6 0CT, 2023

ID: 059-215903923-20231011-D99_2023-DE

Considérant que par la délibération n°88 susvisée il a été décidé que le projet d'extension du cimetière devait impérativement être autorisé par arrêté pris par le représentant de l'Etat dans le département après enquête publique et avis de la Commission Départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, au motif que cette extension se situait à moins de 35 mètres des habitations et à l'intérieur du périmètre d'agglomération au sens de l'article L.2223-1 susvisé,

Mais considérant qu'en réalité, au regard du plan de bornage susvisé, le projet d'extension se situe à 35 mètres de la première habitation,

Que par voie de conséquence, l'agrandissement du cimetière ne nécessite pas d'être soumis à enquête publique ni d'être autorisé par arrêté pris par le représentant de l'Etat dans le département,

Qu'en vertu des termes de L. 243-1 du CRPA susvisé, le conseil municipal est autorisé à modifier la délibération n°88 du 27 juin 2022, comme suit :

Considérant qu'à la lecture du procès-verbal de bornage réalisé en mars 2023, il s'avère que la parcelle AB 338 a été divisée en 2 (parcelles nouvellement désignées AB 510 et AB 509).

Que sa superficie de 700 m2 permet l'extension du cimetière à 35 mètres des habitations

Que cette distance de 35 mètres ne nécessite aucune enquête publique, aucune autorisation prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

Considérant que la Ville de Maubeuge a cependant soumis le projet pour avis, auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

Que cette demande n'a pas soulevé d'observations particulières,

Considérant que ce projet d'agrandissement du cimetière donnera la possibilité de créer près de 64 concessions supplémentaires et des emplacements pour des cavurnes selon le plan d'aménagement proposé,

Considérant que les travaux envisagés sont estimés à environ 100 000 euros TTC incluant, notamment l'aménagement de zones engazonnées pour les emplacements des concessions, la plantation d'une haie entourant la zone d'extension, du mobilier urbain, la pose d'un point d'eau et des aménagements pour le traitement des eaux pluviales.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Autorise la modification de la délibération n°88 du 27 juin 2022, en ce sens que l'agrandissement du cimetière de Sous-Le-Bois tel que présenté ne nécessite pas d'être soumis à enquête publique ni d'être autorisé par arrêté pris par le représentant de l'Etat dans le département,
- Approuve le principe de l'agrandissement du cimetière prévu dans le plan d'aménagement annexé à la présente,
- Autorise le démarrage des travaux correspondants,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes procédures et signer tous documents nécessaires à la réalisation de l'extension du cimetière de Sous-le-Bois.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Maubeuge

Arnaud DECAGNY

Azzedine ZEKHNINI

<u>Transmis en Sous-Préfecture le</u>:

<u>Affiché le</u> : <u>Notifié le</u> :

Page 4 sur 4

Département du

Commune de MAUBEUGE

Impasse de la Couturelle Section AB



Propriété de la Commune de MAUBEUGE Extension du Cimetière

Parcelle conservée par la Commune de MAUBEUGE :



Ancien N° 338p

Nouveau N° 509

 $S = 694 \text{ m}^2$

PLAN DE VENTE



Agence d'Avesnes

1, rue Wanwerwick-Plateau Chémerault 59440 AVESNES-SUR-HELPE Fax: 03 27 61 39 15

Echelle: 1/200

leveque ninin avesnes@orange.fr



Agence de Maubeuge

20/22 place des Arts 59600 MAUBEUGE Tél: 03 27 58 81 37 Fax: 03 27 58 81 38

LEVEQUE & NININ leveque.ninin.maubeuge@orange.fr

Réf:	13861	Cde	361/22

	Indice	<u>Date</u>	<u>Objet</u>	Cabinet	Dessinateur
2	F				
6	E				
3	D				
:	С	08/03/23	Nouveaux Numéros DMPC n°5614W du 06/03/23	L&N	J.P.
)	В	21/12/22	Bornage	L&N	A.L.
-	Α	05/12/22	Plan de Délimitation	L&N	J.P.



